



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réductions d'impôt

Question écrite n° 80322

Texte de la question

M. François Calvet appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur le dispositif de la loi Scellier. En effet, suite à une enquête révélant que certaines villes se trouvent saturées de logements neufs à louer à des prix dépassant largement le pouvoir d'achat des locataires, le Gouvernement a décidé de mettre sous surveillance un certain nombre de villes qui pourraient sortir du dispositif Scellier à la fin de l'année 2010. Il souhaiterait donc savoir si le Gouvernement entend maintenir ce dispositif pour des acquisitions faites quelques mois, voire quelques semaines, avant la sortie officielle de la ville du dispositif Scellier et s'il n'y aura pas d'effet rétroactif.

Données clés

Auteur : [M. François Calvet](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80322

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Logement et urbanisme

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6269

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)